

10, AVENUE D'EYLAU - 75116 PARIS

Société d'Avocats

Monsieur Francis IDRAC
Préfet de Région
Préfet de Gironde
Cabinet
Préfecture de Gironde
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 BORDEAUX CEDEX

Par Télécopie : 05.56.90 64 79

PARIS, le 12 juillet 2006

TRES URGENT

OBJET : DEMANDE DE REQUISITION DE LA FORCE PUBLIQUE - EVACUATION DU TERRAIN D'ARCACHON LA TESTE DE BUCH

Monsieur le Préfet de Région,

Je fais suite à ma lettre télécopiée de ce matin.

Suivant ordonnance qui vient d'être prononcée, le Juge des Référés du Tribunal Administratif de BORDEAUX a "*enjoint à toute personne occupant sans droit ni titre le terrain de l'aérodrome de VILLEMARIE à LE TESTE-DE-BUCH 33260, de libérer les lieux, sans délai, faute de quoi il sera procédé d'office à leur expulsion*".

Cette ordonnance a dû ou est en cours de signification par Me ITHURBURU, Huissier de Justice à PESSAC ce qui devrait être porté à votre connaissance sans délai.

Si, comme il est probable, cette ordonnance n'est pas exécutée spontanément, je vous remercie d'avoir l'obligeance de vouloir bien vous mettre en mesure ainsi que je l'ai évoqué avec vos Services, et en particulier avec M. LUC, de requérir la force publique afin d'expulsion de tous ceux qui occupent sans titre et délictuellement, le terrain d'aviation d'ARCACHON - LE TESTE-DE-BUCH.

Vous m'obligeriez en portant à ma connaissance les mesures que vous entendez adopter alors que toute la communauté aéronautique demeure plus qu'attentive à vos décisions et actions.

Je vous prie de croire,

Monsieur le Préfet de Région,

à l'assurance de mes sentiments de haute considération.


SERGE CONTI

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS

RCS PARIS : D. 390 192 052

TÉL. 01 47 27 70 00 - TÉLÉCOPIEUR 01 45 53 80 30 - E 37

e-mail : avocats@conti-sceg.com

MEMBRES D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE - LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ